

ARTELIA
Agence de Bordeaux / Le Haillan
Parc Sextant – Bâtiment D
6-8 av. des Satellites – CS 70048
33187 Le Haillan Cedex
Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82

COMPTE-RENDU MINUTES OF MEETING

Etude des aléas sur le bassin de risque du Marais Poitevin- Sud-Est de la Vendée
Comité de pilotage du 25/10/2024

De/From Antoine LYDA Date 25/10/2024

E-Mail Antoine.lyda@arteliagroup.com Réf. 4352731
Pages 1/ 2

Objet/Subject **COMITE DE PILOTAGE
DEFINITION ET CARACTERISATION DES ALEAS DE LA PHASE 2 – COMMUNAUTE DE
COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL**

Nom/Name	Entité/Organisme/Entity	Présent	Diffusion/Distribution /E-mail / Autre (other)
Christophe PECATE	Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte	X	X
Catherine DENFERT	THIRE	X	X
Dominique GAUVREAU	St Aubin la Plaine	X	X
Hugues LELONG	Nalliers	X	X
Jacky MARCHETEAU	St Etienne de Brillouet	X	X
Marie PINEAU	St Michel en l'Herm	X	X
Christèle IMBERT	Responsable service ADS - CCSVL	X	X
Gaëlle FLEURY	St Denis du Payré	X	X
Eric SAUTREAU	Commune de St-Michel en l'Herm	X	X
Jean-Marie LANDAIS	Commune de Triaize	X	X
Joël LEGERON	Commune de l'Île d'Elle	X	X
Bernard LANDAIS	Champagné les Marais	X	X
Sandrine MOUSSET	CC Sud Vendée Littoral	X	X
Emmanuel DEBAECKER	1 ^{er} adjoint Gué de Velluire	X	X
Bernard LANDAIS	Maire de Champagné-les-Marais	X	X
Dominique BONNIN	Maire de Luçon	X	X
Stanislas COLAS	SMVSA	X	X
Antoine LYDA	ARTELIA	X	X
Joël LEGERON	2 nd adjoint L'île d'Elle	X	X
Anaëlle JOUBERT	DDTM	X	X
Charlotte VIGNEUX	Maire de Puyravault	X	X
Arnaud ACHALE	Chef de centre incendie et de secours	X	X
Bertrand GUINOT	Maire de Moreilles	X	X
Elsie GUIGNARD	SMVSA	X	X

Mr le Sous-Préfet introduit la séance rappelant le contexte dans lequel s'inscrit l'étude des aléas sur le bassin du risque du Marais Poitevin – Sud Est Vendée.

Ensuite, un tour de présentation des présents est réalisé.

Artelia présente alors les conclusions de la phase 2 sur la détermination des aléas ainsi que les suites à donner (cf. diaporama annexé à ce compte rendu).

Interventions des différents acteurs :

- Un élu demande à la CdC si dans la démarche de révision du PLU en cours les éléments de connaissance du risque sont pris en compte.
Le service Urbanisme indique que le PLU doit être approuvé en janvier 2025. Il y a donc un besoin rapide d'avoir des cartes à disposition. Il existe déjà une doctrine de prise en compte du risque, les services sont habitués à appliquer l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme.
Artelia indique que les données SIG peuvent être mises à disposition sur le sharepoint de l'étude. De plus, les nouveaux éléments de connaissance vont se substituer à l'actuel Atlas des Zones Inondables (AZI).
- Un participant demande quel sera l'impact sur les communes concernées par le PPRL.
Artelia répond que c'est essentiellement au nord des communes que l'aléa va évoluer, sur le sud le PPRL restera prépondérant.
- La DDTM précise que pour les communes qui passent à un PPRI, la doctrine de la CdC sera remplacée par un règlement. Un document sera envoyé à chaque commune et à la CdC.
Des éléments de communication au public seront également transmis aux communes afin de diffuser l'information avant les réunions publiques.
- Mr le maire de La Taillée demande si dans l'étude l'influence de la Sèvre Niortaise est bien prise en compte ? Les dernières inondations sur La Taillée ont été causées par les niveaux hauts de la Sèvre Niortaise.
Artelia confirme que les simulations prennent bien en compte des crues concomitantes sur la Vendée et la Sèvre Niortaise, mais pas une concomitance de crues centennales sur chaque cours d'eau.
- Un élu indique qu'il y a eu des reproches lors de l'élaboration des PPRL, ces derniers ayant été approuvés sans prise en compte des remarques de l'enquête publique.
- La Chambre d'Agriculture insiste sur l'importance de la concertation lors du recensement des enjeux et de l'élaboration du règlement.
- Le SMVSA souhaite être associé au recensement des enjeux afin de faire le lien avec l'étude de réduction de la vulnérabilité.

Antoine LYDA

Responsable pôle Hydraulique Fluviale